



## Fiche de Données de Sécurité PURE (9.PURE)

### Fiche signalétique du 13/1/2021, révision 2

---

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: 9.PURE

Code commercial: 9.PURE/6 - 9.PURE250/12 - 9.PURE5L/2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

RUPES SPA - Via Marconi 3A, 20071, Vermezzo con Zelo (MI) – Italy

RUPES SPA - Telephono n°+3902946941

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

info\_rupes@rupes.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

For United States, Canada Puerto Rico and Virgin Island: 1-800-255-3924

For China: 400-120-0751

For Brazil: 0-800-591-6042

For India: 000-800-100-4086

For Mexico: 01-800-099-0731

For Europe and all the other countries: 001-813-248-0585

---

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger:

Aucune

Mentions de danger:

Aucune

Conseils de prudence:

Aucune

Dispositions spéciales:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7];

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1): Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune



## Fiche de Données de Sécurité PURE (9.PURE)

Autres dangers:  
Aucun autre danger

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

N.A.

#### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

| Qté              | Nom   | Numéro d'identif.  | Classement par catégorie  |
|------------------|---|--|---|
| >= 12.5% - < 15% | Hydrocarbons<br>C12-C16, isoalkanes,<br><2% Aromatics   | EC: 927-676-8  | 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304   |
| >= 3% - < 5%     | aliphatic hydrocarbons,<br>C11-C13, isoalkanes<br>(<0.1% Benzene)   | CAS: 246538-78-3<br>EC: 920-901-0<br>REACH No.: 01-21194568<br>10-40 | 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304<br>EUH066   |
| <0.0015 %        | mélange de:<br>5-chloro-2-méthyl-2H-i<br>sothiazol-3-one [No.<br>CE 247-500-7];<br>2-méthyl-2H-isothiazol-<br>3-one [No. CE<br>220-239-6] (3:1) | Numéro 613-167-00-5<br>Index:<br>CAS: 55965-84-9                     | 3.2/1B Skin Corr. 1B H314<br>3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317<br>4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400<br>4.1/C1 Aquatic Chronic 1<br>H410<br>3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301<br>3.1/3/Dermal Acute Tox. 3<br>H311<br>3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331 |

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Aucun



## Fiche de Données de Sécurité PURE (9.PURE)

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.



## Fiche de Données de Sécurité PURE (9.PURE)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Aucune utilisation particulière

---

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbures C12-C16, isoalkanes, <2% Aromatics  
- Type OEL: UE - TWA(8h): 200 mg/m<sup>3</sup>

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés   | valeur          | Méthode : | Remarques |
|--|-----------------|-----------|-----------|
| Aspect et couleur:   | pâte blanche    | --        | --        |
| Odeur:   | caractéristique | --        | --        |
| Seuil d'odeur :  | N.A.            | --        | --        |
| pH :   | N.A.            | --        | --        |
| Point de fusion/congélation:                                   | N.A.            | --        | --        |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:         | N.A.            | --        | --        |
| Point éclair:  | >93 ° C         | ASTM D93  | --        |
| Vitesse d'évaporation :  | N.A.            | --        | --        |
| Inflammabilité (solide, gaz):                                  | N.A.            | --        | --        |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | N.A.            | --        | --        |



## Fiche de Données de Sécurité PURE (9.PURE)

|  |                                    |    |    |
|--|------------------------------------|----|----|
| Pression de vapeur:                        | N.A.                               | -- | -- |
| Densité des vapeurs:                       | N.A.                               | -- | -- |
| Densité relative:                          | N.A.                               | -- | -- |
| Hydrosolubilité:                           |                                    | -- | -- |
| Solubilité dans l'huile :                  | N.A.                               | -- | -- |
| Coefficient de partage<br>(n-octanol/eau): | N.A.                               | -- | -- |
| Température<br>d'auto-inflammabilité :     | N.A.                               | -- | -- |
| Température de<br>décomposition:           | N.A.                               | -- | -- |
| Viscosité:                                 | >20.5 mm <sup>2</sup> /s<br>(40°C) | -- | -- |
| Propriétés explosives:                     | N.A.                               | -- | -- |
| Propriétés comburantes:                    | N.A.                               | -- | -- |

### 9.2. Autres informations

| Propriétés   | valeur | Méthode : | Remarques |
|--|--------|-----------|-----------|
| Miscibilité:   | N.A.   | --        | --        |
| Liposolubilité:  | N.A.   | --        | --        |
| Conductibilité:  | N.A.   | --        | --        |
| Propriétés caractéristiques<br>des groupes de substances | N.A.   | --        | --        |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité  
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique  
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter  
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles  
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques  
Informations toxicologiques sur le produit :  
N.A.  
Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :  
Hydrocarbures C12-C16, isoalkanes, <2% Aromatics  
a) toxicité aiguë:



## Fiche de Données de Sécurité PURE (9.PURE)

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg - Source: OECD401

Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 5000 mg/m<sup>3</sup> - Durée: 8h - Source: OECD403

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 5000 mg/kg - Source: OECD402

aliphatic hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes (<0.1% Benzene) - CAS: 246538-78-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 5000 mg/kg - Source: ECHA

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat = 5000 mg/kg - Source: ECHA

Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat = 2500 mg/l - Durée: 4h - Source: ECHA

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7];

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) - CAS: 55965-84-9

a) toxicité aiguë:

Test: ATE - Voie: Orale = 100 mg/kg

Test: ATE - Voie: Peau = 300 mg/kg

Test: ATE - Voie: Inhalation de vapeurs = 3 mg/l

Test: ATE - Voie: Inhalation de brouillard = 0.5 mg/l

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

j) danger par aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Hydrocarbons C12-C16, isoalkanes, <2% Aromatics

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

LL50-OECD203-Oncorhynchus mykiss

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: EL50 - OECD 202 Daphnia Magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: EL50 OECD 201 Pseudokirchnerella subcapitata

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOELR 72 h - Espèces: Daphnie > 1 mg/l - Remarques: 21 d OECD 211-daphnia magna

aliphatic hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes (<0.1% Benzene) - CAS: 246538-78-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: ECHA



## Fiche de Données de Sécurité PURE (9.PURE)

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: ECHA  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: ECHA  
Point final: NOEC - Espèces: Algues = 1000 mg/l - Durée h: 72

- 12.2. Persistance et dégradabilité  
N.A.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation  
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol  
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes  
Aucun

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU  
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage  
N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
N.A.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
N.A.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  
N.A.

---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
  - Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
  - Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
  - Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
  - Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
  - Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
  - Règlement (UE) 2015/830
  - Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
  - Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
  - Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
  - Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)



## Fiche de Données de Sécurité PURE (9.PURE)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)  
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)  
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)  
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)  
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)  
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)  
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)  
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H331 Toxique par inhalation.

| Classe de danger et catégorie de danger | Code         | Description                                     |
|---|--------------|---|
| Acute Tox. 3                            | 3.1/3/Dermal | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3  |
| Acute Tox. 3                            | 3.1/3/Inhal  | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3    |
| Acute Tox. 3                            | 3.1/3/Oral   | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3    |
| Asp. Tox. 1                             | 3.10/1       | Danger par aspiration, Catégorie 1              |
| Skin Corr. 1B                           | 3.2/1B       | Corrosion cutanée, Catégorie 1B                 |
| Skin Sens. 1                            | 3.4.2/1      | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1            |
| Aquatic Acute 1                         | 4.1/A1       | Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie |





## Fiche de Données de Sécurité PURE (9.PURE)

|                   |        |   |
|-------------------|--------|---|
|                   |        | 1   |
| Aquatic Chronic 1 | 4.1/C1 | Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 |

Paragraphes modifiés de la révision précédente:SECTIONS1

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne  
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition  
- Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

|             |  |
|-------------|--|
| ADR:        | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.                                   |
| CAS:        | Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).                                      |
| CLP:        | Classification, Etiquetage, Emballage.   |
| DNEL:       | Niveau dérivé sans effet.  |
| EINECS:     | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.  |
| ETA:        | Estimation de la toxicité aiguë, ETA   |
| ETAmélange: | Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)   |
| GefStoffVO: | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.  |
| GHS:        | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.  |
| IATA:       | Association internationale du transport aérien.  |
| IATA-DGR:   | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO:       | Organisation de l'aviation civile internationale.  |
| ICAO-TI:    | Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).                                     |
| IMDG:       | Code maritime international des marchandises dangereuses.  |
| INCI:       | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.   |
| KSt:        | Coefficient d'explosion.   |
| LC50:       | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.  |
| LD50:       | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.   |
| PNEC:       | Concentration prévue sans effets.  |
| RID:        | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.                                    |
| STEL:       | Limite d'exposition à court terme.   |
| STOT:       | Toxicité spécifique pour certains organes cibles.  |
| TLV:        | Valeur de seuil limite.  |



## Fiche de Données de Sécurité PURE (9.PURE)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps  
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.